

**Province de Québec**  
**MRC d'Abitibi-Ouest**  
**Municipalité d'Authier**

Procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> séance extraordinaire du conseil municipal d'Authier, tenue le 22 avril 2025 à 19h00, à la salle du conseil municipal. Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné, sont présents les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Nathalie Gaudette, Angèle Auger, Véronique Hince et, monsieur François Deschênes.

Est également présente, madame Élise Gagnon, greffière-trésorière adjointe.

Est absent, la conseillère madame Cindy Demers et le conseiller, monsieur Ghislain Désaulniers.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Avis de motion.
  - 2.1 Avis de motion – Règlement 2025-04 intitulé Plan d'urbanisme modifiant le Règlement 84 Plan d'urbanisme.
  - 2.2 Avis de motion – Règlement 2025-05 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme modifiant le Règlement 51 Administration.
  - 2.3 Avis de motion – Règlement 2025-06 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction.
  - 2.4 Avis de motion – Règlement 2025-07 relatif au zonage modifiant le Règlement 54 Zonage.
  - 2.5 Avis de motion – Règlement 2025-08 relatif à la construction modifiant le Règlement 53 Construction.
  - 2.6 Avis de motion – Règlement 2025-09 relatif au lotissement modifiant le Règlement 52 Lotissement.
  - 2.7 Avis de motion – Règlement 2025-10 relatif aux dérogations mineures modifiant le Règlement 14-03 Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.
3. Projets de règlements.
  - 3.1 Adoption du premier projet de Règlement 2025-04 intitulé Plan d'urbanisme modifiant le Règlement 84 Plan d'urbanisme.
  - 3.2 Adoption du premier projet de Règlement 2025-05 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme modifiant le Règlement 51 Administration.
  - 3.3 Adoption du premier projet de Règlement 2025-06 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction.
  - 3.4 Adoption du premier projet de Règlement 2025-07 relatif au zonage modifiant le Règlement 54 Zonage.
  - 3.5 Adoption du premier projet de Règlement 2025-08 relatif à la construction modifiant le Règlement 53 Construction.
  - 3.6 Adoption du premier projet de Règlement 2025-09 relatif au lotissement modifiant le Règlement 52 Lotissement.
  - 3.7 Adoption du premier projet de Règlement 2025-10 relatifs aux dérogations mineures modifiant le Règlement 14-03 Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.
4. Date à déterminer pour une assemblée publique aux fins de consultation.
5. Résolution pour la reddition de compte du projet « VI-07 Conception d'un bâtiment multiusage ».
6. Présentation du projet PSPS intitulé « Le cœur vivant d'Authier : aménager pour mieux se retrouver ».
7. Appui du conseil municipal et niveau de priorité du projet PSPS intitulé « Le cœur vivant d'Authier : aménager pour mieux se retrouver ».
8. Dépôt d'une demande d'aide financière et signature des ententes par une municipalité pour le projet « Le cœur vivant d'Authier : aménager pour mieux se retrouver » dans le cadre *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Abitibi-Ouest*.
9. Période de questions.
10. Levée de la séance.

---

No-67-22-04-25EX

**1-Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

## **2-Avis de motion.**

### **2.1 Avis de motion – Règlement 2025-04 intitulé Plan d’urbanisme modifiant le Règlement 84 Plan d’urbanisme.**

La conseillère Angèle Auger, par la présente, donne avis de motion qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-04 intitulé Plan d’urbanisme modifiant le Règlement 84 Plan d’urbanisme.

### **2.2 Avis de motion – Règlement 2025-05 relatif à la gestion des règlements d’urbanisme modifiant le Règlement 51 Administration.**

Le conseiller François Deschênes, par la présente, donne avis de motion qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-05 relatif à la gestion des règlements d’urbanisme modifiant le Règlement 51 Administration.

### **2.3 Avis de motion – Règlement 2025-06 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction.**

La conseillère Véronique Hince, par la présente, donne avis de motion qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-06 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction.

### **2.4 Avis de motion – Règlement 2025-07 relatif au zonage modifiant le Règlement 54 Zonage.**

La conseillère Angèle Auger, par la présente, donne avis de motion qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-07 relatif au zonage modifiant le Règlement 54 Zonage.

### **2.5 Avis de motion – Règlement 2025-08 relatif à la construction modifiant le Règlement 53 Construction.**

La conseillère Nathalie Gaudette, par la présente, donne avis de motion qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-08 relatif à la construction modifiant le Règlement 53 Construction.

### **2.6 Avis de motion – Règlement 2025-09 relatif au lotissement modifiant le Règlement 52 Lotissement.**

Le conseiller François Deschênes, par la présente, donne avis de motion qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-09 relatif au lotissement modifiant le Règlement 52 Lotissement.

### **2.7 Avis de motion – Règlement 2025-10 relatif aux dérogations mineures modifiant le Règlement 14-03 Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d’urbanisme.**

La conseillère Véronique Hince, par la présente, donne avis de motion qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-10 relatif aux dérogations mineures modifiant le Règlement 14-03 Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d’urbanisme.

## **3-Projets de Règlements.**

### **3.1 Adoption du premier projet de Règlement 2025-04 intitulé Plan d’urbanisme modifiant le Règlement 84 Plan d’urbanisme.**

No-68-22-04-25EX

Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu d’adopter le premier projet de Règlement 2025-04 intitulé Plan d’urbanisme modifiant le Règlement 84 Plan d’urbanisme, tel que déposé.

### **3.2 Adoption du premier projet de Règlement 2025-05 relatif à la gestion des règlements d’urbanisme modifiant le Règlement 51 Administration.**

No-69-22-04-25EX

Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Véronique Hince et unanimement résolu d’adopter le premier projet de Règlement 2025-05 relatif à la gestion des règlements d’urbanisme modifiant le Règlement 51 Administration tel que déposé.

### **3.3 Adoption du premier projet de Règlement 2025-06 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction.**

No-70-22-04-25EX

Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu d’adopter le premier projet de Règlement 2025-06 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction tel que déposé.

### **3.4 Adoption du premier projet de Règlement 2025-07 relatif au zonage modifiant le Règlement 54 Zonage.**

No-71-22-04-25EX

Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu d’adopter le premier projet de Règlement 2025-07 relatif au zonage modifiant le Règlement 54 Zonage tel que déposé.

No-72-22-04-25EX	<p><b>3.5 Adoption du premier Règlement 2025-08 relatif à la construction modifiant le Règlement 53 Construction.</b></p> <p>Il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par Angèle Auger et unanimement résolu d’adopter le premier projet de Règlement 2025-08 relatif à la construction modifiant le Règlement 53 Construction tel que déposé.</p>
No-73-22-04-25EX	<p><b>3.6 Adoption du premier Règlement 2025-09 relatif au lotissement modifiant le Règlement 52 Lotissement.</b></p> <p>Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Véronique Hince et unanimement résolu d’adopter le premier projet de Règlement 2025-09 relatif au lotissement modifiant le Règlement 52 Lotissement tel que déposé.</p>
No-74-22-04-25EX	<p><b>3.7 Adoption du premier Règlement 2025-10 relatif aux dérogations mineures modifiant le Règlement 14-03 Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d’urbanisme.</b></p> <p>Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu d’adopter le premier projet de Règlement 2025-10 relatif aux dérogations mineures modifiant le Règlement 14-03 Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d’urbanisme tel que déposé.</p>
No-75-22-04-25EX	<p><b>4-Date à déterminer pour une assemblée publique aux fins de consultation.</b></p> <p>Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Véronique Hince et unanimement résolu que la date déterminée pour une assemblée publique aux fins de consultation est le 27 mai 2025, à 19h15. Aviser les membres du CCU ainsi que l’inspecteur municipal afin qu’ils soient présents.</p>
No-76-22-04-25EX	<p><b><u>5-Résolution pour la reddition de compte du projet « VI-07 Conception d’un bâtiment multiusage ».</u></b></p> <p>Le projet VI-07 intitulé « Conception d’un bâtiment multiusage » déposé à la MRC d’Abitibi-Ouest en janvier 2023 est terminé. Le rapport final indique un montant total de dépenses de 109 470.53\$ (taxes incluses).</p> <p>Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Nathalie Gaudette et résolu d’accepter le rapport final du projet VI-07 intitulé « Conception d’un bâtiment multiusage » tel que présenté.</p>
	<p><b><u>6-Présentation du projet PSPS intitulé « Le cœur vivant d’Authier : aménager pour mieux se retrouver ».</u></b></p> <p>Madame Rim Souaied, chargée de projets pour la municipalité, présente aux membres du conseil, le projet intitulé « Le cœur vivant d’Authier : aménager pour mieux se retrouver ». Ce projet consiste à aménager l’extérieur du bâtiment multiusage avec des équipements d’extérieur (bancs, tables de pique-nique, éclairage, bacs à fleurs), des arbustes et des dalles de béton.</p>
	<p><b><u>7-Appui du conseil municipal et niveau de priorité au projet PSPS intitulé « Le cœur vivant d’Authier : aménager pour mieux se retrouver ».</u></b></p> <p>ATTENDU QUE la municipalité d’Authier souhaite déposer une demande de financement pour un montant total de 20,000\$ dans le cadre <i>Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d’Abitibi-Ouest</i> pour la réalisation du projet « Le cœur vivant d’Authier : aménager pour mieux se retrouver ».</p>
No-77-22-04-25EX	<p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D’APPUYER le dépôt de la demande de financement pour un montant total de 20,000\$ dans le cadre <i>Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d’Abitibi-Ouest</i> pour la réalisation du projet ci-haut mentionné;</li> <li>▪ D’ACCORDER au projet ci-haut mentionné le niveau de priorité #1.</li> </ul>
No-78-22-04-25EX	<p><b><u>8-Dépôt d’une demande d’aide financière et signature des ententes par une municipalité pour le projet « Le cœur vivant d’Authier : aménager pour mieux se retrouver », dans le cadre Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d’Abitibi-Ouest.</u></b></p> <p>Il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par Angèle Auger et unanimement résolu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D’AUTORISER le dépôt d’une demande de financement pour un montant total de 20,000\$ dans le cadre <i>Politique de soutien aux projets</i></li> </ul>

*structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la réalisation du projet « Le cœur vivant d'Authier : aménager pour mieux se retrouver »;*

- D'ACCORDER au projet ci-haut mentionné le niveau de priorité #1;
- DE DÉSIGNER mesdames Rim Souaied, chargée de projets, et Rachel Barbe, directrice générale, pour signer la demande et fournir tous les documents et les renseignements requis auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest et en assurer le suivi auprès de celle-ci;
- D'AUTORISER à signer, pour et au nom de la municipalité d'Authier, les ententes ainsi que tous les documents requis et utiles pour donner effets à la demande de financement déposée à la MRC d'Abitibi-Ouest.

**9-Période de question.**

Aucune question.

**10-Levée de la séance.**

No-79-22-04-25EX

Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par Véronique Hince et unanimement résolu de lever la séance. Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de la séance à 19h29.

---

Yvon Gagné, maire

---

Élise Gagnon, greffière-trésorière adjointe